

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 34

D25.021

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.021 : DISPOSITIF BAFA 48

Monsieur le Vice-président précise qu'en 2024, la CC ALCT a été partenaire de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Lozère pour le financement d'une formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), dans le cadre du dispositif BAFA 48, aux jeunes qui ne peuvent prétendre à aucune aide.

En 2024 ce sont 3 jeunes du territoire qui ont été accompagnés à raison de 500 € par jeune soit 1500€ au total de participation de la communauté de communes.

Ce dispositif a été mis en place afin de pallier aux difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés. Ce dispositif est piloté par le SDJES (service départemental jeunesse et sport).

L'essentiel des fonds mobilisés par le SDJES pour le dispositif 2025 relève de fonds SESAME (ministère de l'éducation).

Ces financements peuvent être complétés par le SDJES 48 par convention avec les partenaires dont les collectivités.

En 2025 le montant demandé aux collectivités pour le paiement de la formation de la session générale est de 550 € par jeune. En contrepartie le dispositif prend en charge les frais de formation de la session d'approfondissement.

Il est proposé de valider la participation de la CC ALCT au dispositif BAFA 48.

Pour 2025, à ce jour, ce sont deux jeunes qui sont concernés sur le territoire de la CC ALC soit une participation totale de 1 100€.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

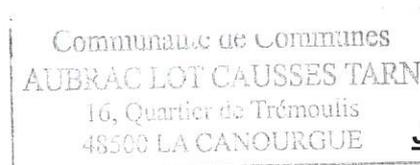
VALIDE le principe de participation de la CC ALCT au dispositif BAFA 48 dès qu'il est proposé par les instances compétentes,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer les conventions correspondantes avec les jeunes concernés et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL